



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE BULLION

Dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « *NOTRe* », du 7 août 2015 et notamment de l'article L2313-1 du CGCT, une brève note de synthèse doit être rédigée en accompagnement des documents budgétaires à l'intention des membres du conseil municipal et des citoyens.

La clôture de l'exercice budgétaire est intervenue pour le 15 mars, il a donc été établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 31 juillet de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour notre commune, Compte tenue des élections municipales et du confinement dû à la COVID la date cette année a été fixée au 28 juillet 2020.

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel et obligatoire de la communication financière de la commune.

A ce titre, il convient de rappeler la baisse des revenus de la DGF.

Après adoption par le conseil municipal la présente note sera mise en ligne sur le site de la commune de Bullion www.bullion.fr

Section de fonctionnement

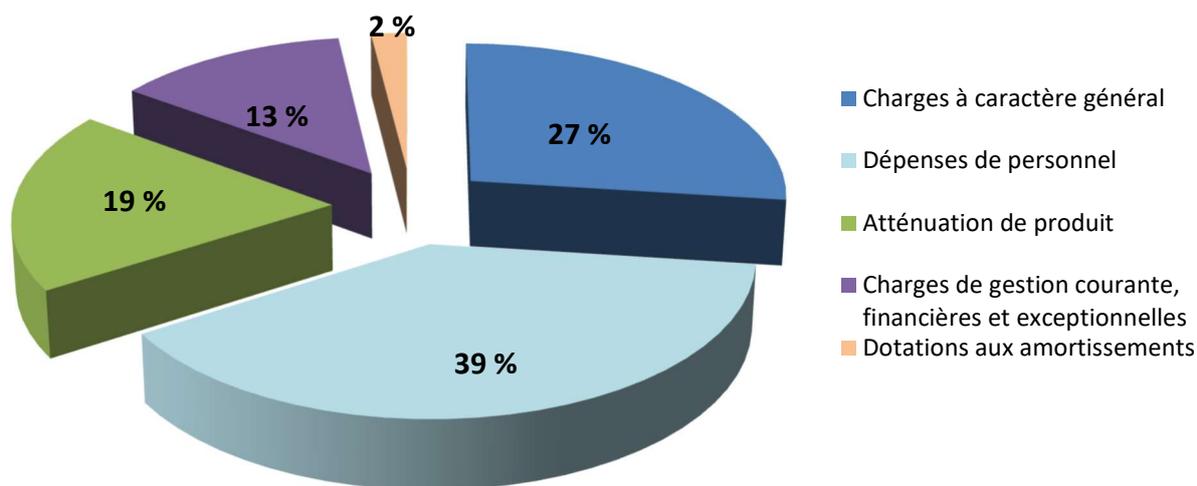
Le budget de fonctionnement concerne toutes les opérations nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses de 2019 et leur répartition :

- Les charges à caractère général comprenant eau, énergie, alimentation, fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures administratives, les contrats de prestations de services, l'entretien des terrains, des bâtiments, des voiries et du matériel de la commune, les frais de maintenance, les frais d'assurance, les frais d'affranchissement et de communication, les impôts et taxes.
- Les dépenses de personnel comprennent les salaires du personnel titulaire, non-titulaire et des apprentis, les cotisations URSSAF et aux autres organismes. Elles tiennent compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI), du supplément familial de traitement (SFT) et de l'indemnité de fonction et expertise (IFSE) qui constituent les éléments du RIFSEEP, le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui, depuis

2017, remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents.

- Les atténuations de produits composées principalement des reversements de la commune à l'État (FPIC : Fonds national de péréquation et FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).
- Les autres charges de gestion courantes comprennent principalement les indemnités versées aux élus, la participation aux budgets de la Caisse des écoles et du CCAS, les subventions aux associations et les autres charges intercommunales comme le service d'incendie et de secours, la contribution à divers organismes comme le PNR et les missions locales.



Total dépenses fonctionnement Compte Administratif 2019 de 1 604 376,58€ contre un BP+DM de 1 995 650,30€

Les recettes 2019 et leur répartition :

- Les produits des services qui comprennent principalement : Les concessions du cimetière, les facturations du restaurant scolaire et du centre de loisirs.
- Les dotations de l'état composées de la Dotation Globale de Fonctionnement en baisse encore cette année en raison de l'écrêtement pratiqué, la dotation de Solidarité Rurale et diverses autres compensations comme celles reçues de la CAF.
- Les recettes fiscales comprennent les taxes foncières et d'habitation pour 797 348 euros. L'attribution de compensation reversée par Rambouillet 316 178 euros. La taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation sur les ventes immobilières réalisées sur la commune.
- Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les loyers des propriétés communales et location de salles.

La commune a perçu également des assurances les remboursements sur la rémunération du personnel correspondant aux arrêts maladie.



Total recettes fonctionnement Compte Administratif 2019 de 2 036 836,98€ contre un BP+DM de 1 995 650,30€

Section d'investissement

Le budget d'investissement concerne toutes les opérations relatives à l'équipement du village. Plus des trois quarts de ces dépenses sont consacrées à l'amélioration du cadre de vie des bullionnais. La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses en 2019 et leur répartition :

Les investissements sur les bâtiments et installations avec principalement :

- La poursuite du contrat départemental englobant le nouveau centre de loisirs, l'espace multimédia, l'espace jeunes et l'espace rangement de la salle Paragot ;

Les investissements sur la voirie et les réseaux :

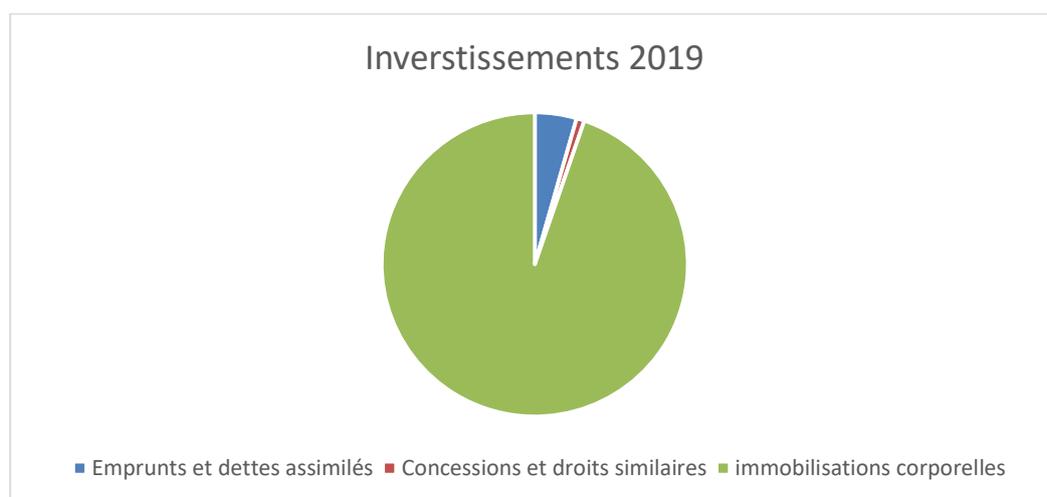
- L'enfouissement des réseaux rue de guette financés par le SEY (Syndicat d'énergie des Yvelines), orange et le Contrat départemental voirie ;
- Divers travaux de remise en état des chemins, de la voirie, mise en place de signalisation ;
- Réfection du C8 ;

Les investissements en matériels techniques et outillage :

- Broyeurs de végétaux ;
- Débroussailleuse ;

Les investissements en matériel informatique et divers mobiliers :

- Mobilier pour le centre de loisirs et la classe ULIS ;
- Nouvelles décorations de Noël ;
- Le site internet dont la refonte a été commencée en 2018 est opérationnel en 2019.



Concernant les immobilisations corporelles :

Espaces verts : 206,28

Ecoles : 22 997,77€

Eglise cimetière : 13 937,00€

Contrat départemental (Centre de Loisirs, Espace jeunes, Médiathèque) 682 314,68€

Voiries réseaux : 62 893,39€

Matériel et outillage : 8 528,75

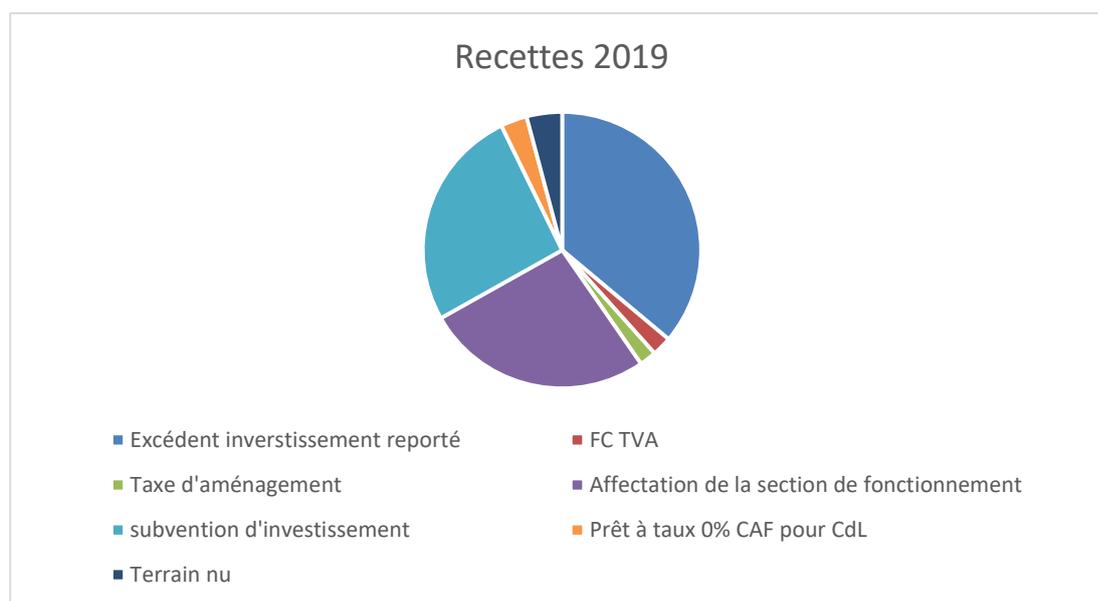
Matériel de bureau informatique et mobilier : 29 851,32€

Total Compte Administratif 2019 investissements dépenses 872 372,17€ contre un BP+DM de 2 032 272,63€

Les recettes de 2019

Les recettes d'investissement se répartissent en 3 groupes :

- L'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer tout ou partie de ses projets sur ses fonds propres, est constitué de l'excédent du budget d'investissement 2018 reporté.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le remboursement de la TVA.
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. La réalisation auprès de la Caisse d'épargne du prêt nécessaire à la réalisation du projet des Genêt



Total Compte Administratif investissements recettes 2019 de 1 286 223,88€ contre un BP+DM de 2 249 949,40€